



Legataire particulier: problème de délivrance de leg

Par **BAMBINOU**, le **31/01/2017** à **22:24**

Bonsoir,

Je suis désignée légataire particulier d'un bien immobilier, par voie testamentaire, d'une amie décédée en mars 2016. Elle a désigné 2 autres légataires particuliers, dont je ne connais pas les noms. Mais elle a un fils qui ne donne pas de nouvelles au notaire depuis que celui-ci l'a reçu en septembre 2016. Or, elle a un petit fils que le notaire n'a pas mentionné. Pourquoi? Cette dame n'avait en effet, qu'un fils et un petit-fils et était divorcée depuis longtemps. Le notaire vient de m'envoyer un courrier me conseillant de formuler une demande de délivrance de leg judiciaire auprès du TGI concerné.

- 1- cette démarche peut-elle être entreprise individuellement , ou bien obligatoirement avec un notaire?
- 2- Individuellement ou avec un notaire, combien ces démarches vont-elles me coûter?
- 3-Aurais-je les mêmes conditions qu'initialement à savoir, le bien immobilier -60% de frais de succession et pas de passif à payer (charges de copropriété etc...) , de plus, ce bien est loué actuellement.
- 4- Dans la mesure où le fils semble ne pas répondre aux courriers envoyés par le notaire, sa part vacante aura-t-elle pour effet d'annuler toute réduction de succession pour les légataires particuliers, ou pas ?
- 5- Si le petit-fils est contacté par le notaire, pourrais-je formuler à son encontre, une demande de délivrance de leg, sans passer par le TGI?

Merci par avance pour votre précieuse aide.

Bien à vous